



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 24 JUN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Isabelle TOUZEAU, Christian REVEL, Franck ISABELLE, Pierre GIMONET, Marise HELLARD Absence(s) excusée(s) : Richard BUHAN, Laurent TOUCHE, Michael GEERAERT-HABERT Pouvoir(s) : Richard BUHAN donne pouvoir à Philippe GIMONET, Michael GEERAERT-HABERT donne pouvoir à Christian REVEL Secrétaire de séance : Marise HELLARD
Convocation/affichage : 17/06/2025

Délibération 16-2025 : Ouverture au grade de rédacteur B / emploi permanent de secrétaire de mairie Adopté à l'unanimité

Délibération 17-2025 : Modification du tableau des effectifs Adopté à l'unanimité

Pour le poste de secrétaire de mairie :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'HEURES/SEMAINE	DATE DE CREATION	Poste occupé au 24/06/2025
C	Adjoint administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial	11H00		
		Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe			
		Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe			
B	Rédacteur	Rédacteur	11H00	01/07/2025	1 agent titulaire
		Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe			
		Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe			

Délibération 18-2025 : Division d'une parcelle A 249 pour isoler le parking et passage du parking du domaine privé au domaine public Adoptée à l'unanimité ; Accord pour le projet de passage du parking de la Mairie du domaine privé au domaine public et du transfert de l'entretien du parking de la commune à EPN ; Devis du Cabinet FORTEAU FAISANT pour la division de la parcelle A 249 de 1440.00 euros accepté et autorisation à Madame le Maire de réaliser toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération 19-2025 : Ecole de Garennes-sur-Eure

Adoptée à l'unanimité. Versement de 33 750.00 euros comme participation financière de la commune d'EPIEDS aux frais de scolarité de l'année scolaire 2024/2025 de l'école primaire de GARENNES-SUR-EURE 10 maternelles à 1700.00 euros et 19 élémentaires à 880.00 euros

Délibération 20-2025 : Adhésion et participation financière à la convention Santé (Mutuelle) Mutane santé Territorial – CDG27-2023-2028 Adoptée à l'unanimité. La commune a adopté la délibération 22-2024 portant adhésion et participation à la mutuelle Mutane au 01/01/2026. Or un

agent de la commune souhaite adhérer à cette mutuelle au 01/09/2025. La participation de la commune est toujours de 20 euros par agent.

Délibération 21-2025 : Convention pluri communale mutuelle Mutane pour les agents

Adoptée à l'unanimité. Il y a deux agents pluri communaux qui travaille à EPIEDS. Autorisation de signer les conventions de partenariat entre collectivités pour la mise en place de la convention de participation Santé de CDG 27 dès qu'un agent intervient dans une autre commune également adhérente.

Délibération 22-2025 : Changement de zonage PLUiHD Adoptée à l'unanimité.

La demande de changement de zone concerne des parcelles en zone A (Agricole) et N (Naturel) Espace Boisé Classé car la réglementation de ces zones est très contraignante pour les terrains jouxtant les parcelles de ce type. Les parcelles concernées sont : A 439 : une partie de cette parcelle est en Ubb et l'autre est en A. Le passage de la totalité de la parcelle en Ubb sera proposé lors de la révision allégée 2. / A 643 : parcelle en zone A qu'il souhaite passer en N Strict. Ce typage est sans contrainte pour les parcelles voisines. / A 594 : parcelle en A qui va passer en N Strict car un PC a été accordé sous cette condition. / L'ancien club hippique : les parcelles A 153, A 361 et A 364 sont en N Espace Boisé Classé elles sont proposées en N strict. En ce qui concerne la parcelle A 361, une habitation existe. Pour régulariser au mieux la situation, il faut créer au sein de cette parcelle une zone N H (Naturel Habitation Existante) qui couvre l'habitation et 10 mètres périphériques. Soit pour cette situation environ 900 m² (30X30). Pour la parcelle A 364, il est proposé de passer cette zone N L (Naturel pour secteur de Loisir) sur environ 900 m² (30X30) car le propriétaire a pour projet de construire un gîte de tourisme. / A 155 et A 397 sont des parcelles actuellement en A. Il propose un passage en NA (Naturel Abri Animaux) sur 100 m² (10X10) pour un abri de 20m² afin de régulariser l'abri de chevaux existant.

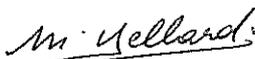
Délibération 23-2025 : ZAeNR Adoptée à l'unanimité

Source – Installation de production d'énergie renouvelable	Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
Photovoltaïque sur toiture	Périmètre communal avec bâtiments
Photovoltaïque sur parking (ombrière)	Pas de ZAER
Photovoltaïque au sol sur friche	Pas de ZAER
Chaleur renouvelable (géothermie, bois-énergie, solaire thermique et réseau de chaleur)	Pas de ZAER
Méthanisation	Pas de ZAER
Eolien terrestre	Pas de ZAER
Hydroélectricité	Pas de ZAER

Délibération 24-2025 : Passage de parcelles A 614, A 583, A 584, A 507, A 512 du domaine privé au domaine public Adoptée à l'unanimité

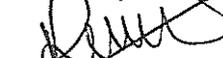
Questions diverses Action CCAS Une aide de 200 euros a été accordée à d'un habitant de la commune. **Courriers élagage à faire** **Dégât des Médiévales sur le sol du friche** Pas de remise en état d'EPN malgré les relances. Faire un courrier auprès du président d'EPN.

La secrétaire de séance,



Marise HELLARD

Le Maire,



Ketty REVEL